

FFE69559

1er tournoi de blitz de Metz Benko homologué pour le classement elo FIDE en 7 rondes de 5 minutes + 3 secondes par coup

ARTICLE 1: INFORMATIONS

Metz Benko Échecs et Développement organise le jeudi 6 novembre 2025 son 1er tournoi de blitz de Metz Benko. Ce tournoi se déroulera au bar le Groupe au 15 place de Chambre 57000 Metz. Il est ouvert à tous, les non licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B fédérale (35€) auprès de l'organisateur.

ARTICLE 2: ORGANISATION

- Le tournoi est ouvert à toutes les catégories. Il se compose de 7 rondes de 5 minutes + 3 secondes par coup. L'arbitre peut éventuellement retrancher une ou plusieurs rondes.
- Pointage jusqu'à 19:30 et ronde 1 à 19:45. Le tournoi devrait se terminer aux alentours de 22:00.
- Les appariements se font au Système Suisse basé sur l'ELO blitz et sont informatisés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret, assisté par Papi-Web.

ARTICLE 3: PRIX

Il n'y a pas de prix à gagner, par conséquent, il n'y aura donc pas de remise des prix.

ARTICLE 4: DROITS D'INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite pour tous les participants.

ARTICLE 5 : RÈGLES

Les règles du tournoi se basent sur les règles du jeu établies par dans le livre de l'arbitre, dernière version établie en octobre 2025. Nous appliquerons la section de jeu blitz du livre de l'arbitre, annexe B. Un résumé de certaines règles sera mis à disposition dans la salle. Les règles mentionnées dans ce fichier ne sont pas exhaustives.

Les appariements du tournoi suivront le système suisse. Voici certaines spécificités :

- Deux joueurs appariés ensemble qui n'ont pas joué leur partie peuvent à nouveau être appariés ensemble à l'occasion d'une future ronde.
- Si un résultat erroné a été enregistré ou une partie a été jouée couleurs inversées et qu'un joueur le signale avant le lancement de la ronde en cours, les appariements de la ronde seront modifiés, sinon l'ajustement sera pris en compte lors de la ronde suivante. La modification sera prise en compte pour le classement elo.
- Les téléphones portables et tout appareillage électronique, doivent être éteints dans la salle de jeu et n'émettre aucun son, sous peine de perte de la partie en cours. Toute utilisation d'un appareil électronique, en dehors de la pendule, pendant la ronde en cours sauf justification, entraînera la défaite de la partie.
- Les joueurs appariés à la lère ronde tous les joueurs auront une licence active et valide. Le nombre maximal de joueurs est prévu à 32. L'organisateur et l'arbitre se donnent le droit d'adapter ce nombre selon les situations rencontrées. L'inscription sur place est déconseillée : si le tournoi est complet, vous ne pourrez pas participer.

Les résultats seront renseignés sur le site de la FFE.

ARTICLE 6 : DÉPARTAGES

Le classement se fera au total des points marqués (gain = 1; nul = 0.5; perte = 0).

En cas d'égalité, voici l'ordre des départages choisi :

- 1. Buchholz Tronqué : somme des points des adverses en enlevant l'adversaire ayant fait le moins de points au cours du tournoi.
- 2. Performance
- 3. Cumulatif : Somme des points cumulés ronde par ronde.

ARTICLE 7: FORFAIT

Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 5' de jeu sera déclaré forfait pour la ronde en cours.

ARTICLE 8 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'organisateur du tournoi est le club de Metz Benko Echecs et Développement, représenté par son président, Marwan Brion.

L'arbitre principal est: M. DILLENSCHNEIDER Ernesto, AFO1, A06292. Pas d'arbitre adjoint.

ARTICLE 9: CHARTE

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer à la Charte du Joueur d'échecs, au code du Sportif, au code de l'éthique de la F.I.D.E.

Il est demandé d'éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie. L'arbitre se laisse le droit de signaler les abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'aire de jeu pendant la ronde. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

ARTICLE 10: JURY D'APPEL

Le jury d'appel n'est pas constitué. S'il devait se constituer avant le début de la première ronde, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se compose de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre. Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.

L'organisateur:

L'arbitre principal:

Marwan Brion

Frnesto Dillenschneider